

La solidarité plutôt que l'exclusion!

Le Hartz IV est systématiquement refusé aux citoyens de l'UE

Depuis quelques semaines maintenant de plus en plus de citoyens non-allemands de l'UE reçoivent des décisions des Centres pour l'emploi. Il y est noté qu'ils sont privés des avantages Hartz IV (allocation de chômage II) et qu'ils n'avaient plus aucun droit à ces prestations. Le Centre pour l'emploi applique précisément ce que le Gouvernement fédéral a récemment décidé. Il a formulé une réserve contre l'Accord-providence européen (EFA -Europäisches Fürsorgeabkommen) vers la fin de Décembre 2011 ce qui a pour effet de rendre cette convention d'assistance inefficace. Beaucoup de citoyens communautaires sont désormais touchés, beaucoup seront privés de leur gagne-pain. Cette détresse existentielle, dans laquelle les gens sont poussés, n'entre pas dans les considérations des hommes et femmes politiques. Ils parlent d'une "immigration incontrôlée" dans "nos" systèmes sociaux, qui a besoin d'être limitée. Ce sont des modèles d'argumentation populiste et social-raciste qui sont exprimés ici. Et cela alors que, dans le contexte de la crise économique globale et de la dette en Europe, les plus grands bénéficiaires sont les fractions capitalistes de la RFA orientées vers l'exportation!

Le système social de la RFA sera fermé aux citoyens d'autres pays de l'UE. Nous ne voulons pas permettre cela. La solidarité plutôt que l'exclusion!

Nous nous rencontrons régulièrement pour discuter de ce que nous pouvons faire ensemble contre cette réglementation infâme. Pour ces réunions, vous aussi êtes les bienvenus. Si vous voulez participer, allez voir le blog. Vous y trouverez la prochaine date ou écrivez-nous un courriel.

<http://zusammendagegen.blogspot.de>

zusammen.dagegen@web.de

<http://efainfo.blogspot.de>

Informations sur la situation juridique

Vous pouvez également vous défendre légalement!

À première vue, la situation est très confuse, mais de manière générale, il est douteux que des citoyens communautaires puissent être exclus des prestations de sécurité sociale allemandes. La Cour de Berlin compétente a dans les dernières semaines attribué, d'abord provisoirement, des prestations qu'avaient auparavant refusé les Centres pour l'emploi. Cherchez-vous un centre de conseil ou un avocat spécialisé dans les droits sociaux, et faites appel aux décisions des Centres pour l'emploi et simultanément une demande d' "octroi de mesures provisoires" sans perdre de temps! Le moment retenu pour le début des droits sera la date d'introduction de la demande.

Porter plainte contre l'agence pour l'emploi est gratuite. Les coûts de l'avocat seront également remboursés.

<http://efainfo.blogspot.de>

Consultation sociale au Heinrichplatz

Horaires: les mardis et jeudis de 13h à 16h

sb-heinrichplatz@web.de

Contactez un avocat:

RA Anna Münzner

Hobrechtstr. 37, 12047 Berlin

a.muenzner@yahoo.de

Tel.: 95606323, Fax: 95606331